

DNA ÉTÉ Flore menacée d'Alsace (5)

Entre prairie et roselière

Comme son nom l'indique, la gesse des marais (*Lathyrus palustris*) se plaît en milieux humides. Les surfaces riediennes se raréfiant, la fleur suit malheureusement la même tendance, au point qu'elle n'est plus observée que dans le Bas-Rhin.

C'est une plante qui se mérite tant elle se plaît dans les milieux marécageux difficiles d'accès.

De la famille des *Fabaceae*, elle arbore une belle couleur violette qui bleuit avec le temps. Ses fleurs sont réunies en grappe de 2 à 8 au bout d'une longue tige de 30 à 80 cm. Sa floraison, de juin à août, est toutefois discrète pour pousser au milieu des herbes hautes et roseaux, typique des milieux de transition entre prairies humides et marais. Sur la liste rouge des plantes menacées en Alsace, *Lathyrus palustris* mériterait de faire l'objet d'un plan de conservation, à l'image de celui qui protège l'œillet superbe.

Une 2x2 voies à travers les fleurs

« Cela dépendra du bilan stationnel en cours » souligne Nicolas Simler, du conservatoire botanique d'Alsace, en lien avec l'aménagement de la rocade sud de Strasbourg une deux fois deux voies qui relie l'A 35 au pont Pflimlin sur le Rhin.

Une importante station de gesse des marais sur le tracé entre Geispolsheim et Fegersheim est amenée à disparaître sur le passage des bulldozers. Les populations seront certes replantées sur une parcelle voisine présentant des caractères humides similaires mais « ce type de déplacement réussit rarement ». Pour compléter cette mesure compensatoire à l'issue incertaine, l'État aménageur finance une étude afin de recenser toutes les stations de *Lathyrus palustris* dans la région.

Entre Sélestat et Strasbourg

Quarante sites étaient formellement identifiés dans la littérature botanique alsacienne et le bureau d'étude Biotopie, chargé de la prospection, n'en a plus trouvé que vingt l'année dernière. La moitié des sites ont disparu au cours du XX^e siècle dont dix dans les vingt dernières années...

LATHYRUS PALUSTRIS, ENGRAIS AZOTÉ



De violette à bleuâtre. PHOTO CBA - JULIE NGUEFAK

Nom latin : *Lathyrus palustris*
Nom français : Gesse des marais
Nom allemand/alsacien : Sumpf-Platterbse
Étymologie : du grec lathyros qui désigne les pois
Statut de protection/Liste rouge : la gesse des marais est protégée au niveau du territoire d'Alsace.

Répartition géographique et milieu : elle se rencontre dans les marécages et les fossés humides.

Anecdote/particularité : comme toutes les espèces de la famille des fabacées, la gesse des marais s'associe à certaines bactéries du sol. Ces bactéries forment des nodules sur les racines et fixent l'azote atmosphérique. Une partie de cet azote est utilisée par la plante en croissance, une partie bénéficie même aux plantes poussant à proximité : ainsi ces plantes peuvent servir de véritable engrais naturel ! Les bactéries en retour sont hébergées et nourries par leur plante hôte.



Nicolas Simler dans une prairie humide non fauchée qui cache des gesses des marais. PHOTO DNA - SIMONE WEHRUNG

De cet état des lieux peu glorieux sortira peut-être un programme de conservation de la fleur.

Ce bilan doit toutefois d'abord être confirmé par une nouvelle prospection cette année mais « on observe d'ores et déjà que l'espèce a totalement disparu du Haut-Rhin et ne semble plus se cantonner que dans le ried entre Sélestat et Strasbourg » regrette Nicolas Simler.

Justement, au sud de Sélestat, à l'ouest de la sablière Leonhard, en bordure du ried de l'Ill voisin de la réserve de l'Illwald, une parcelle fauchée irrégulièrement par son propriétaire recèle quelques beaux spécimens de gesse des marais.

Paraît-il... Car les pluies diluviennes du printemps ont fait affleurer la nappe phréatique bien au-delà de la normale et sauf à chausser des cuissardes en caoutchouc, la beauté de la fleur restera réservée aux amphibiens ou aux oiseaux palustres. Tout comme la véronica longue feuille ou la stellaire des marais, fleurs menacées

elles aussi.

Espèce patrimoniale à enjeu

La disparition de ces plantes emblématiques des rieds alsaciens a des causes multifactorielles. La canalisation du Rhin a asséché les milieux palustres, les prairies humides ont été mises en culture quand elles n'étaient pas laissées à l'abandon. Saules et aulnes ont alors tôt fait de refermer les lieux.

Dans le plan de gestion de la réserve en cours de rédaction par la ville de Sélestat, gestionnaire de l'Illwald, « une attention spécifique sera portée à la gesse des marais, espèce patrimoniale à enjeu pour laquelle la réserve a une responsabilité toute particulière », confirme Marylène Cacaud, technicienne au service environnement. Ce document cadre, rendu obligatoire par le classement de ce qui était autrefois une

Attention, toxique !

Légumineuse de la famille des pois, la gesse des marais produit également des graines qui, à maturité pourraient être consommées cuites en petite quantité.

Mais en très petite quantité seulement car le genre *Lathyrus* (auquel appartient le pois de senteur) contient une substance toxique qui peut causer une maladie grave du système nerveux appelée « lathyrisme » si ces plantes sont ingérées en trop grandes quantités.

Le lathyrisme provoque un affaiblissement des membres inférieurs tel qu'il provoque une paralysie.

Assez fréquente en Europe lors de longs épisodes de famine, la maladie se rencontre actuellement surtout dans les régions les plus pauvres du sous-continent indien où certaines espèces de *Lathyrus* sont consommées faute d'autres ressources nutritives.

cours va évidemment permettre de recentrer les efforts et surtout de négocier avec les propriétaires des terrains concernés.

Garder les milieux ouverts

Si la ville de Sélestat est propriétaire de la majeure partie des 1850 ha de la réserve (1700 ha, pour l'essentiel de la forêt), quelques collectivités et surtout près de 80 particuliers se partagent le reste fait de prairies humides, de roselières, de saulaies,...

« Certains propriétaires ont déjà accepté le principe du futur plan de gestion » confie Marylène Cacaud. Les discussions, les négociations, les explications devront encore convaincre les hésitants à adopter des pratiques qui conviennent à la gesse. « Pour l'essentiel, il s'agit de garder les milieux ouverts ». L'humidité naturelle des lieux fera le reste grâce à la conjonction au sein de la réserve de l'affleurement de la nappe phréatique, la densité du réseau hydrographique ainsi que les débordements chargés d'alluvions de l'Ill. ■ SIMONE WEHRUNG



Au bout des feuilles, une petite vrille. PHOTO CBA - JULIE NGUEFAK

réserve naturelle volontaire agréée en réserve régionale, sera finalisé l'année prochaine.

La localisation des stations telle que réalisée dans l'étude en

Gestion dédiée

Il ne fera cependant qu'affiner une volonté déjà exemplaire de préservation de la fonction alluviale du site et donc de l'habitat naturel de la gesse des marais. « Des actions lui seront dédiées comme à l'œnanthe fistuleuse, l'orge faux-seigle ou la véronica officinale », autres plantes rares à préserver.

439 espèces menacées, 29 déjà totalement disparues

La gesse des marais est l'une des fleurs dont les stations disparaissent comme peau de chagrin en Alsace. Le conservatoire botanique d'Alsace a réactualisé la liste rouge de la flore menacée dans la région (consultable sur son site internet), en exploitant les données de la société botanique d'Alsace selon les méthodes de l'UICN (union internationale pour la conservation de la nature). Sur les 1 545 espèces évaluées, 439, soit 28,4 %, sont menacées, 5 % sont même en danger critique de disparition (76 taxons dont 33 sont malheureusement présumées disparues). 29 espèces (2 %) ont par ailleurs déjà totalement disparu de notre région.

www.conservatoire-botanique-alsace.fr